

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017  
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.1002.2005.TREATIES-3 (Notification Dépositaire)

PROTOCOLE SUR LES MARQUES ROUTIÈRES, ADDITIONNEL À L'ACCORD  
EUROPÉEN COMPLÉTANT LA CONVENTION SUR LA SIGNALISATION  
ROUTIÈRE OUVERTE À LA SIGNATURE À VIENNE  
LE 8 NOVEMBRE 1968  
GENÈVE, 1 MARS 1973

ACCEPTATION DES AMENDEMENTS PROPOSÉS AU PROTOCOLE<sup>1</sup>

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Au 28 septembre 2005, c'est-à-dire à l'expiration d'un délai de douze mois à compter de la date de la communication du projet d'amendements par la notification dépositaire C.N.1027.2004.TREATIES-1 du 28 septembre 2004, moins du tiers des Parties contractantes ont informé le Secrétaire général qu'elles rejetaient les amendements. Par conséquent, conformément au paragraphe 2 a) de l'article 6, les propositions d'amendements sont réputées acceptées et entreront en vigueur six mois après l'expiration dudit délai de douze mois, soit le 28 mars 2006 pour toutes les Parties contractantes.

Le 29 septembre 2005

---

<sup>1</sup> Voir notification dépositaire C.N.1027.2004.TREATIES-1 du 28 septembre 2004 (Propositions d'amendement au Protocole)

